

COMMUNE DE MONTLUEL  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-06-29-020

Séance du 29 juin 2026

Date de convocation : 23 juin 2026

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Philippe BELAIR, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

|                     | PRESENTS /<br>ABSENTS | PROCURATION A |                    | PRESENTS /<br>ABSENTS | PROCURATION A |
|---------------------|-----------------------|---------------|--------------------|-----------------------|---------------|
| BELAIR Philippe     | P                     |               | BERNARD Cathy      | P                     |               |
| RAVEROT Laurence    | P                     |               | SARIKAYA Hakan     | P                     |               |
| GUILLEMOT Christian | P                     |               | PACCARD Maryse     | P                     |               |
| PIRAT Anne          | P                     |               | DEVILLE Nadège     | P                     |               |
| BERTRAND René       | P                     |               | MARQUES Sandra     | P                     |               |
| LOUPY Fabienne      | P                     |               | SAMIER Aurore      | A                     | RAVEROT L.    |
| PAQUELET Jean Yves  | P                     |               | RAMBEAU Anthony    | A                     | BARRIQUAND G. |
| DESREUMAUX Virginie | P                     |               | PONCEBLANC Anaïs   | P                     |               |
| BARRIQUAND Gilbert  | P                     |               | BARBOLAT Nicolas   | A                     | PAQUELET J-Y  |
| GENILLON Franck     | P                     |               | BOUSSEBHA Djillali | P                     |               |
| JARLES Serge        | A                     | GUILLEMOT C.  | GALLAGA Isabelle   | P                     |               |
| HENRIQUES Ginette   | P                     |               | MILAN Julie        | P                     |               |
| BELDONT Corinne     | P                     |               | PERRIN Xavier      | P                     |               |
| FABIANO Éric        | P                     |               | COLIN Albane       | P                     |               |
| BRELOT Laurent      | P                     |               |                    |                       |               |

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Gilbert BARRIQUAND

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Pouvoirs : 4

Quorum : 15

**Objet** : URBANISME - Echange foncier entre la parcelle section C n°1359 appartenant à l'indivision BERTRAND et 5m² du Chemin de la Prairie appartenant à la commune

**Rapporteur** : Jean Yves PAQUELET, Sixième adjoint

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**Vu** la délibération n°2026-06-29-020 du 29 juin 2026 portant désaffectation et déclassement d'une surface de 5m² du Chemin de la Prairie à Jailleux,

**Vu** la lettre valant avis du Domaine en date du 12 mai 2026,

A la requête de Monsieur René BERTRAND, représentant de l'indivision BERTRAND, propriétaire de la parcelle cadastrée section C n°1359, Monsieur Patrick PLANTIER, géomètre-expert, a été chargé de mettre en œuvre la procédure de délimitation de la propriété de la personne publique, en l'occurrence la voie publique communale nommée Chemin de la Prairie à Jailleux.

Dans le cadre de la réunion contradictoire sur place ayant réuni le géomètre-expert, Monsieur René BERTRAND et la commune, en vue de réaliser le plan de bornage et de délimitation de la parcelle cadastrée section C n°1359, il a été constaté qu'il est nécessaire de faire une régularisation foncière.

En effet, la présente délimitation a permis de mettre en évidence une discordance entre la limite foncière de propriété de l'indivision BERTRAND et la limite de fait de l'ouvrage public. La limite de fait de l'ouvrage public empiète en conséquence sur la propriété foncière de l'indivision BERTRAND au Nord (3m²), et la limite de propriété est en retrait de la limite de fait de l'ouvrage public.

Accuse de réception en préfecture  
0012410103620-20260629-020-06-29-020-DE  
Date de réception préfecture : 08/07/2026

Deux régularisations sont à effectuer, une de 3m<sup>2</sup> en tant que rétrocession au domaine public et 5m<sup>2</sup> issue du domaine public à céder à l'indivision BERTRAND.

La commune de MONTLUEL et l'indivision BERTRAND ont accepté d'un commun accord d'échanger ces deux emprises sur ladite parcelle.

L'emprise de 3m<sup>2</sup> supportant un poteau des télécommunications et un éclairage public, à usage d'intérêt général, est intégrée au domaine public communal.

L'emprise de 5m<sup>2</sup> est rattachée à la parcelle cadastrée section C n°1359.

Le pôle d'évaluation domaniale de l'AIN a estimé la valeur vénale de l'emprise de 5m<sup>2</sup> à 605 euros.

Considérant que l'enjeu financier est mineur, la commune et l'indivision BERTRAND, représentée par Monsieur René BERTRAND, sont convenus que cet échange sera réalisé sans soulte.

Cet échange foncier fera l'objet soit d'un acte notarié, avec les frais de notaire à la charge de l'indivision BERTRAND, soit d'un acte administratif.

*René BERTRAND, intéressé, quitte la salle et ne prend part ni au débat ni au vote*

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré avec 28 voix pour, décide :

- De procéder à l'échange sans soulte de l'emprise de 5m<sup>2</sup> et celle de 3m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section C n°1359 et située Chemin de la Prairie à Jailleux ;
- De dire que les frais de notaire sont à la charge de l'indivision BERTRAND ;
- D'autoriser Monsieur le Maire de signer tous documents et actes afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance  
Gilbert BARRIQUAND

Pour extrait certifié conforme  
Je certifie que le présent acte  
a été publié ou notifié selon  
les règlements en vigueur

Le Maire,

Philippe BELAIR

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20260629-2026-06-29-020-DE  
Date de réception préfecture : 08/07/2026